

En principe, monsieur l'Orateur, j'appuie le projet de loi dont nous sommes saisis actuellement, parce qu'il se propose de résoudre un des grands problèmes qui se posent aux cultivateurs en cette ère d'automatisation. Celle-ci frappe l'entreprise agricole tout autant que l'industrie. Je suis aussi en faveur de l'amendement qui a été proposé en vue de déferer toute cette question au comité de l'agriculture. C'est essentiellement au sujet de cet amendement et en me conformant aux Règlements que je désire parler.

Monsieur l'Orateur, quiconque connaît le Canada et les problèmes qu'y pose l'agriculture, le prix des machines et l'impossibilité pour un cultivateur d'acheter ses propres machines agricoles, doit se rendre compte que, en principe, le bill présenté par le gouvernement est un pas dans la bonne voie, même s'il s'agit d'une mesure socialiste insidieuse, comme un député l'a mentionné il y a quelques jours. Il y a déjà longtemps que nous adoptons de telles mesures socialisantes. En fait, tout progrès constitue une étape vers l'adoption des principes socialistes. Le principe du bill est bon, voire même excellent, et je félicite le gouvernement de l'avoir présenté. Par contre, je félicite également l'opposition officielle d'avoir recommandé qu'il soit déferé à un comité. Pourquoi cette attitude, monsieur l'Orateur? C'est parce qu'on peut sans aucun doute y apporter des améliorations dans l'intérêt du pays. En outre, le comité de l'agriculture compte des représentants de tous les partis qui s'intéressent à l'agriculture. Il compte aussi des cultivateurs connaissant l'agriculture et ses opérations fondamentales.

Je suis convaincu qu'en déférant sans aucun esprit de parti ce bill au comité de l'agriculture, si l'on y songe—je suis sûr qu'on le fera—le projet de loi sera de nouveau présenté à la Chambre après avoir été enrichi des conseils du comité formé de députés de tous les partis. Le bill sera renvoyé à la Chambre avec les changements requis pour dissiper les doutes présentement à l'esprit de certains d'entre nous. Par exemple, je songe à la question du taux d'intérêt. Si je comprends bien le principe du bill, après l'avoir discuté avec des honorables députés en cette enceinte, je ne sais pas exactement quel est le taux d'intérêt et si les agriculteurs qui travailleront en coopérative en vertu des dispositions du présent bill ne paieront pas un taux d'intérêt supérieur à celui que demandent présentement les banques. Je n'ai pas trouvé à la Chambre, parmi les députés avec lesquels j'ai discuté la question, un seul qui puisse me dire clairement qu'il n'en sera pas ainsi.

Mais chose peut-être plus importante encore—et c'est une question qui sera discutée si le bill est déferé au comité de l'agriculture—

il y entre fortement en jeu un principe—à moins qu'on ne prouve le contraire—est très dangereux. Je ne parle pas d'une disposition particulière, mais du principe du bill, suivant lequel un certain nombre d'agriculteurs, dont chacun individuellement ne peut acheter les machines nécessaires au travail agricole automatisé, peuvent se réunir pour acheter ces machines. Disons qu'un agriculteur donne \$1,000, un autre \$10,000 et un autre \$20,000. Chacun, y compris l'agriculteur qui fournit \$1,000, aux termes du bill, d'après ce que j'ai lu, est responsable de tout le coût des machines qui seront utilisées dans l'exploitation coopérative. Autrement dit, si un agriculteur fournit \$1,000 et demande à la banque un prêt pour autre chose, sa responsabilité n'est pas de \$1,000 mais du coût total de l'entreprise coopérative de l'achat de ces machines. C'est ainsi que je comprends le bill. Je suis certain que ce n'est pas ainsi que l'on concevait le principe de la mesure présentée par le gouvernement. Je suis certain qu'on ne voulait pas qu'un seul agriculteur participant à la co-propriété coopérative, afin d'augmenter le rendement de sa ferme, soit tenu individuellement responsable du coût total des machines achetées. Je pose la question, monsieur l'Orateur, étant donné que je ne puis comprendre ce bill d'une autre façon.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) désire-t-il répondre à une question de la part de l'honorable député de Carleton (M. Francis)?

M. Winch: Oui.

M. Francis: Sauf erreur, l'amendement aurait pour effet de déferer non pas le projet de loi, mais la substance du projet de loi à un comité. L'honorable député ne croit-il pas que cela pourrait couler le bill?

M. Winch: Est-ce bien à moi que l'honorable député veut poser cette question? Veut-il dire qu'à l'étape de la deuxième lecture du bill, le fait de déferer la substance de ce bill à un comité ferait couler le bill en question?

L'hon. M. MacNaught: Précisément.

M. Winch: Je suppose que le gouvernement va adopter le principe du bill. Sinon pourquoi, juste ciel, l'aurait-il présenté? Si l'honorable député veut soulever une considération d'ordre technique, soit. Je prétends que ce bill devrait être renvoyé au comité de l'agriculture, sur lequel sont représentés tous les députés de cette Chambre; il est surtout composé de cultivateurs actifs, et il pourrait étudier ce bill et soumettre ses recommandations à cette Chambre. C'est selon ce principe que j'envisage cet amendement. J'approuve entièrement le principe du bill, et je suis heureux